



Comment réduire la vulnérabilité de votre entreprise face aux inondations ?

• Couper l'électricité et le gaz*

- Appareils électriques (prises et compteurs/tableaux) au-dessus du niveau de la crue de référence

• Sécuriser les sols glissants*

- Groupe électrogène pour les équipements vitaux

Identifier les entreprises voisines (en cas de crue : participer à des actions collectives d'entraide)

Baliser les zones dangereuses si recouvertes par les eaux

• Limiter les déplacements au strict minimum*

Pompe dans les sous-sols

Clapets anti-retour sur les réseaux d'évacuation d'eau

- Consulter le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) et un Plan de Sécurité **et les activer en cas de crise***
- Mettre régulièrement à jour les contrats d'assurance
- Téléphone filaire
- **Ne pas téléphoner pour libérer la ligne aux secours***

(*) Consignes pendant la crise

Arrimer les matériels

• Monter à pied les étages*

- Radio à pile* (suivi de la crise en cas de coupure de courant)
- Équipement de protection individuelle
- Stock d'eau minérale



• Ouvrant sur toiture

• Accès dégagé pour les services de secours*

« zone refuge » de repli, hors d'eau*

Moyen de déplacement des objets lourds

Caches aérations basses*

- Matériaux peu sensibles à l'eau (carrelage, peinture hydrofuge extérieure, intérieure)
- Surélever les équipements fragiles

Stocker hors d'eau les produits toxiques, les données papier et informatiques

- **Batardeaux aux ouvertures***
- **Fermer portes et fenêtres***

- Afficher les consignes à suivre en cas d'inondation
- **Consulter les sites internet Vigicrue et Météo France***
- Câblages électriques cheminant par le plafond
- Séparation réseaux électriques zone inondable ou non
- Système d'alerte sonore, **information fréquente du personnel***